



Demarches pour un desistement succession

Par **iris2014**, le **11/03/2014 à 13:55**

Bonjour
Je souhaitais savoir quelles sont les demarches a effectuer (aupres de quelle institution, pieces a fournir, date limite de la decision? etc) pour se desister dans une succession dont les parties sont en proces depuis 9 ans. D avance merci
Cordialement

Par **claireco**, le **20/03/2014 à 18:38**

Bonjour.
Depuis une semaine vous avez peut être eu une réponse ?
Au cas où, sachez que c'est relativement simple.
Vous allez voir le greffier du tribunal de grande instance avec extrait d'acte de naissance complet et pièce d'identité. Juste un formulaire à remplir.
De plus sachez que vous pourrez revenir dessus tant que la succession n'est pas close.
Note: je ne suis pas du métier, c'est une démarche que j'ai dû faire récemment.

Par **aguesseau**, le **20/03/2014 à 18:49**

bjr, cela s'appelle une renonciation à succession.
vous pouvez consulter ce lien: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1199.xhtml>
c'est tant que d'autres héritiers n'acceptent pas la succession, vous pouvez revenir sur votre décision pendant 10 ans et formuler une acceptation pure et simple de la succession.

Par **claireco**, le **22/03/2014 à 16:40**

"Tant que d'autres héritiers n'acceptent pas la succession, vous pouvez revenir sur votre décision "rnrnMerci d'avoir corrigé agueseau.